

qu'en exprimant des regrets. *Nous avons été forcés*, affirma-t-il, *de passer outre aux protestations justifiées des gouvernements luxembourgeois et belge. L'injustice que nous commettons de cette façon, nous la réparerons dès que notre but sera atteint. . . .* Il faut lire le dialogue émouvant du ministre de Belgique à Berlin avec le secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'empire allemand, dialogue qui avait lieu à l'heure précise où les troupes du Kaiser pénétraient en Belgique: "Croyez bien que c'est la mort dans l'âme que l'Allemagne se résout à violer la neutralité de la Belgique, et personnellement j'en éprouve les plus poignants regrets. . . ." — Et comme notre ministre demande: "Du moins, avez-vous quelque chose à nous reprocher?" "L'Allemagne, répond le ministre allemand, l'Allemagne ne peut rien reprocher à la Belgique, et l'attitude de la Belgique a toujours été d'une correction parfaite."

L'empire allemand se fût moins diminué, démontra ensuite le conférencier, si ses hommes d'État avaient eu le courage de persévérer dans l'aveu sincère de leur faute. Et il fit bonne justice de cette *conversation* d'officier d'état-major belge avec un officier d'état-major anglais discutant l'éventualité de la violation de la Belgique par l'Allemagne trouvée quelques semaines plus tard dans les tiroirs du ministère belge des affaires étrangères, *conversation* traduite en *convention* pour essayer de démontrer une violation anticipée de la neutralité belge.

Le conférencier ajouta que l'indignité de ces procédés ne fut surpassée que par la félonie du gouvernement autrichien, qui ne déclara la guerre à la Belgique que douze jours après l'arrivée de ses canons sur le territoire belge, lesquels, lors du siège de Namur, d'après un placard affiché à Bruxelles par le gouvernement allemand, ont tiré sur les Belges "avec une agilité, une précision et une efficacité remarquables." Pendant ce temps le maintien à son poste du ministre d'Autriche faisait croire tout naturellement à la continuation des relations amicales.

"J'espère en avoir dit assez, dans cette première partie de mon exposé, conclut l'orateur, pour pouvoir la terminer par ces paroles énergiques d'un de nos ministres d'État: "Dans le drame qui se déroule, la Belgique représente le droit. — S'il pouvait être impunément permis, au vingtième siècle, de déchirer les traités, de piétiner les faibles et d'écraser un petit peuple pour satisfaire l'ambition des grands, il faudrait désespérer du monde moderne. — La Belgique, fière et confiante, s'offre au jugement de l'univers."

\* \* \*

L'espace nous fait défaut pour suivre le vigoureux, conférencier dans le récit des horreurs commises en Belgique par l'armée des en-